

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION



المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي وابتكار



اتحاد جامعات العالم الإسلامي
The Federation of Universities of the Islamic World.
La Fédération des Universités du Monde Islamique

المخطط الوطني لتنمية
تدوّل منظومة
التراث والعلوم الإنسانية



PACTE
ESRI
2030

Programme ReCOMP-ES

Plagiat

Barbara Class

15.12.2025



Cheminement

D'un point de vue conceptuel

Texte principal marocain

D'un point de vue institutionnel

Plagiat et lAgen

Outils de détection

Conséquences d'un plagiat

Sanctions

Bonnes pratiques et quiz

Pour moi, plagier c'est...

<https://www.menti.com/> => 62873908



Etymologie

« xvie siècle. Emprunté du latin *plagiarius*, « **celui qui vend les esclaves d'autrui ou des personnes libres** », dérivé de *plagium*, « asservissement d'hommes libres », lui-même emprunté du grec *plagion*, de même sens, et dérivé de *plagios*, « **oblique** », puis « **équivoque, fourbe** ».

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9P2657>

Définition générale du concept

- «1. Antiquité. Celui qui vendait comme esclaves des hommes libres, ou faisait, pour son compte, commerce des esclaves d'autrui. Par extension. Voleur d'enfants.
2. Personne qui **s'approprie ce qu'elle a trouvé dans les ouvrages d'autrui ou s'en inspire indûment**. Un vil plagiaire. Un habile plagiaire. Adjectivement. Auteur, compositeur plagiaire.»

<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9P2657>

Conceptuellement, le plagiat, c'est...

« Nous sommes tous des passeurs de savoir, à mi-chemin entre ceux qui ont créé et développé des connaissances avant nous et ceux qui nous suivront. Dans le domaine intellectuel, le plagiat est donc bien de toutes les fraudes l'une des plus graves: si **la victime d'un comportement plagiaire est la connaissance**, alors **nous avons tous pour responsabilité de la protéger.** »

Bergadaa, 2015, p. 34

« Le plagiat **détruit irrémédiablement les liens que le chercheur authentique construit méthodiquement entre le savoir qu'il interroge et son lecteur**, entre ceux qui l'ont précédé et ceux qui le suivront. Ainsi, tous les lecteurs sont des victimes. »

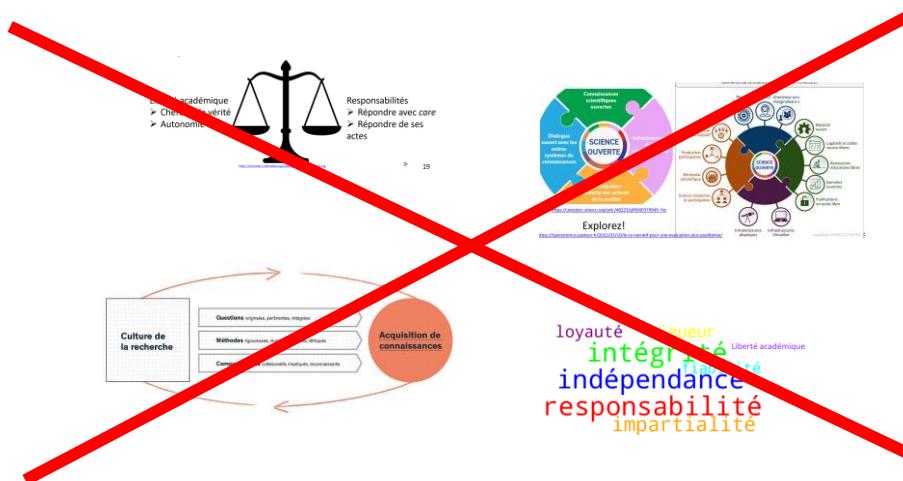
Bergadaa, 2015, p. 33

Le plagiat

« Le plagiat universitaire constitue un **vol intellectuel** et une **Violation très grave de l'éthique universitaire.** »



<https://www.fs-umi.ac.ma/wp-content/uploads/2021/12/charter-antiplagiat.pdf>



Cadre marocain

Loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur

**« (...) strict respect des règles et des valeurs académiques
d'objectivité, de rigueur scientifique et d'honnêteté intellectuelle».**

<https://www.enssup.gov.ma/en/textes-juridiques-notes-ministerielles>

Définition UNIGE

« Le plagiat consiste à **insérer, dans un travail académique**, des formulations, des phrases, des passages, des images, ou des chapitres entiers, de même que des idées ou analyses **repris de travaux d'autres auteurs, en les faisant passer pour siens**. Le plagiat est réalisé de la part de l'auteur du travail soit par **l'appropriation active** desdits textes ou idées d'autrui, soit par **l'omission de la référence correcte** aux textes ou aux idées d'autrui et à leurs sources. Les règlements des facultés, ainsi que les indications détaillées des enseignants déterminent les modalités de référencement appropriées.» 2011

Principes d'utilisation de l'IAgen - UNIGE

Responsabilité | Légalité | Intégrité académique et transparence | Économie et écologie

- « Dans leurs **publications et créations scientifiques**, les chercheurs et chercheuses, ainsi que les étudiants et étudiantes, sont **tenu-es de respecter les règles et principes gouvernant l'intégrité scientifique**, notamment l'**interdiction de plagiat**, et de **respecter les bonnes pratiques scientifiques**.
- Dans un **contexte d'utilisation non-scientifique et publique**, chaque texte, image, vidéo ou autre travail majoritairement généré ou modifié par une IA générative devrait être clairement identifié comme tel.
- Les collaborateurs et collaboratrices sont tenu-es de **signaler à leur hiérarchie l'utilisation d'outils IA générative** dans le cadre de leurs fonctions.»

Directive de la Faculté de droit UNIGE (1)

Directive sur le **plagiat** et la **transparence des sources**

« Art. 1: Le plagiat consiste à **faire passer pour sien ce que l'on a repris d'autrui**. Dans un travail écrit, le plagiat consiste, notamment, à insérer dans son travail écrit une ou plusieurs **sources tierces sans citation correcte et complète**. La qualification de plagiat ne dépend ni de la forme de la source plagiée, ni de sa disponibilité en libre accès ou non, ni de sa publication ou non, ni de son anonymat ou non.» 2024

Directive de la Faculté de droit UNIGE (2)

«Art. 2: Les sources tierces comprennent les formulations, phrases, passages, voire des chapitres entiers, de même que les représentations graphiques, les idées ou les analyses **n'émanant pas de l'auteur·e du travail écrit.**

(...)

Art. 4 – Utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative
L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative doit être indiquée de manière transparente dans le travail écrit si elle va au-delà de l'assistance rédactionnelle formelle.»

Directive de la Faculté de droit UNIGE (3)

«Art. 5: Déclaration sur l'honneur

Tout travail écrit comporte la déclaration suivante, datée et signée:

*« Je déclare que **je suis bien l'auteur[e] de ce texte** et atteste que toute affirmation qu'il contient et qui n'est pas le fruit de ma réflexion personnelle est **attribuée à sa source** et que tout passage recopié d'une autre source est en outre placé entre guillemets.*

*Je déclare **ne pas avoir utilisé d'outil d'intelligence artificielle générative** pour la rédaction de ce texte [ou] Je déclare **avoir utilisé un ou des outils d'intelligence artificielle générative pour la rédaction de ce texte conformément aux exigences posées dans la directive de la Faculté de droit sur le plagiat.»»***

<https://www.unige.ch/droit/reglements/facdroit/plagiat/>

Directive de la Faculté de droit UNIGE (4)

«Annexe: Consignes en matière de citation des sources

6. Les présentes règles en matière de citation des sources **s'appliquent par analogie en cas de recours à l'intelligence artificielle générative excédant l'assistance rédactionnelle formelle.** L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative doit être faite de manière transparente. Selon les consignes données par les responsables de l'enseignement ou la recherche, **le travail écrit comprend, dans ce cas, en note de bas de page, en annexe ou dans un document séparé, par exemple :**

- a) **l'outil utilisé**, avec la date de son utilisation ;
- b) **la méthodologie employée**, par exemple l'indication de la ou des questions posées (« prompt ») et le produit généré ;
- c) **tout autre indication complémentaire** dans la mesure où celle-ci est nécessaire **pour démontrer la contribution individuelle et personnelle du travail.**»

<https://www.unige.ch/droit/reglements/facdroit/plagiat/>

Principes du FNS face à l'IAGen

« Dans le domaine scientifique, ces outils peuvent notamment se prêter aux **travaux de recherche, de rédaction et de traduction.** (...) Le FNS tient à souligner que les chercheuses et chercheurs qui recourent à l'IA dans le cadre de leur travail **assument l'entièr**e responsabilité des résultats obtenus. Dans le cadre des requêtes de recherche, le principe qui prévaut est le suivant : les **requérantes et requérants sont considérés comme seuls auteurs et, à ce titre, assument l'entièr**e responsabilité du contenu de leur travail.»

<https://www.snf.ch/fr/Gz1VrJlkLyay4H7z/news/le-fns-face-au-recours-a-lintelligence-artificielle-dans-les-requetes-de-recherche>

Les logiciels anti-plagiat

Déetecter les similitudes en comparant le texte de documents numériques et fournir un rapport d'analyse

<https://catalogue-si.unige.ch/compilatio>

The screenshot shows a detailed plagiarism report generated by Compilatio. At the top, a large red bar indicates 100% similarity with a source from tecfa.unige.ch. Below this, the report is divided into several sections:

- Similitudes:** A large red bar at the top left.
- Source considérée comme identique:** A table showing one result from tecfa.unige.ch with 100% similarity.
- Sources principales détectées:** A table showing multiple sources with varying levels of similarity (e.g., 86%, 84%).
- Sources avec similitudes accidentelles:** A section listing many sources with very low similarity percentages (e.g., 1%, 1%, 1%).
- Informations complémentaires:** A sidebar on the right providing additional details for each detected source, such as URLs and file names.

<https://www.compilatio.net/blog/integrite-academique-impulsee-par-les-enseignants>

Ghostwriting plutôt que plagiat pour les IAgén

“Ghostwriting is the practice of hiring a writer (or writers) to produce a piece of work that follows a predefined style, and **none of the original writing credit is attributed to the ghostwriter.**”

Singh & Remenyi, 2016

Méthode NOR: authentifier l'auteur par son style d'écriture

Possibilité de détecter du texte écrit par une IAgén? Voir Scarf et al. 2024



Les 10 conséquences d'un plagiat

1. Le plagiat est un vol d'une création originale
2. Le plagieur s'inscrit en faux vis-à-vis du droit fondamental du lecteur
3. Le plagiat porte atteinte au droit ultérieur de l'auteur à publier
4. Le plagiat vide le sens d'une oeuvre
5. Le plagiat est une fraude vis-à-vis du système
6. Le plagiat incite à la recherche bâclée
7. Le plagiat provoque un dysfonctionnement des revues scientifiques
8. Le plagiat inhibe des chercheurs compétents
9. Un comportement plagitaire porte atteinte à l'image de nos établissements
10. La lutte anti-plagiat coûte cher

Bergadaa, 2015, pp. 31-48

Sanctions en cas de plagiat (UNIGE)

- a) «Les sanctions sont déterminées en respectant le **principe de proportionnalité**.
- b) Les sanctions peuvent être de nature **académique** ou **disciplinaire** ; elles peuvent se cumuler.
- c) Les sanctions académiques sont déterminées par les **règlements d'étude** des facultés. Les éléments suivants sont considérés : le **type de travail** et le **cursus** concerné (travail de bachelor ou de master, examen validant un cours de master, thèse de doctorat, etc.), l'éventuelle **récidive**, **l'intentionnalité**, les **dimensions qualitative et quantitative du plagiat**.
- d) Les sanctions disciplinaires suivantes peuvent être prononcées par le Conseil de discipline : **l'avertissement**, la **suspension** et **l'exclusion**.»

<https://memento.unige.ch/doc/0008#toc4>

Sanctions en cas de plagiat

«Article 4: Le plagiat est un délit passible de sanctions disciplinaires lorsqu'il est pratiqué par les étudiants pour obtenir indûment une note ou un diplôme.»

https://www.fs-umi.ac.ma/wp-content/uploads/2021/12/charter_antiplagiat.pdf

Les bonnes pratiques d'un point de vue pratique

Citer ses sources par respect et responsabilité vis-à-vis de la connaissance !

- Citations
- Paraphrases
- Bibliographie finale

=> Variation selon les disciplines et les styles bibliographiques
Voir par ex. ces recommandations:

<https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/choisir-son-style>



Quiz

Quiz plagiat, droit d'auteur et citation_BTSA 2023

<https://www.quiziniere.com/diffusions/YY59BM>

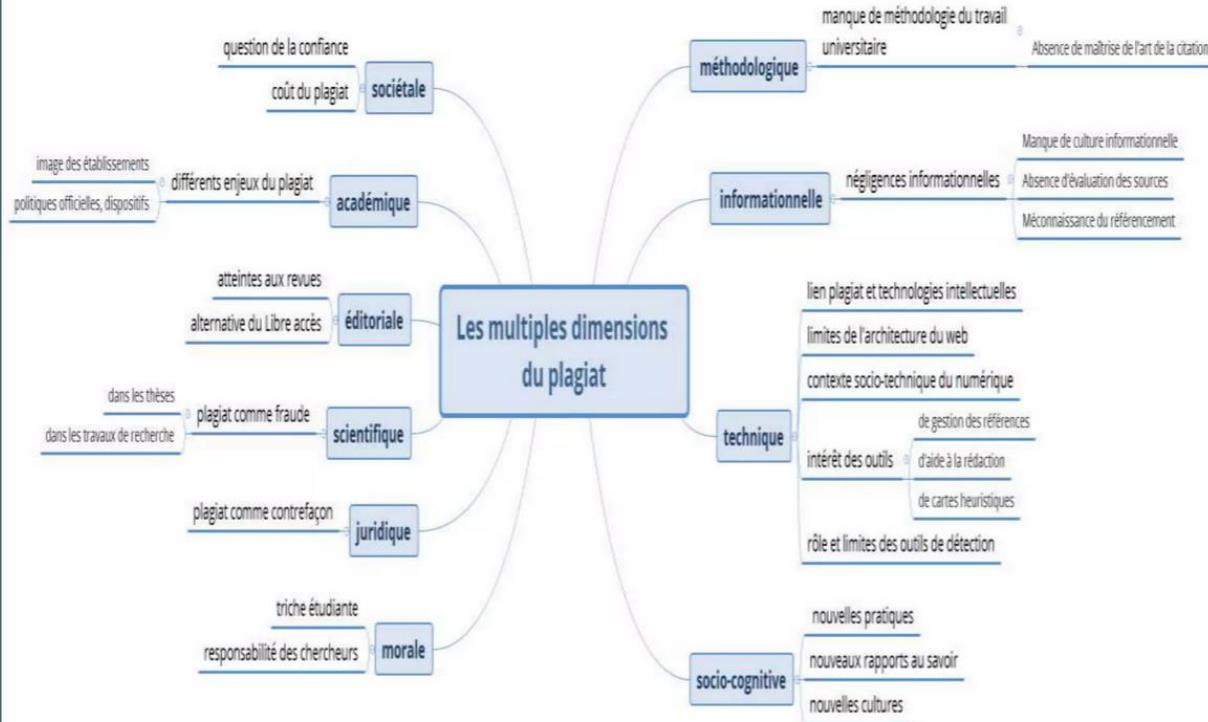
Pour synthétiser

- **Responsabilité** entière et complète en tant qu'auteur et chercheur
- Cadre en vigueur de l'**intégrité scientifique**

=> Le chercheur est un **être humain qui prend ses responsabilités d'humain** et utilise l'IAGen comme tous les autres outils selon les principes de l'intégrité scientifique

Pour aller plus loin

11



Merci pour votre attention
Discussion et questions



Références

Bergadaa, M. (2015). *Le plagiat académique. Comprendre pour agir.* L'Harmattan.

Scarfe, P., Watcham, K., Clarke, A., & Roesch, E. (2024). A real-world test of artificial intelligence infiltration of a university examinations system: A "Turing Test" case study. *PloS one*, 19(6). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0305354>

Singh, S., & Remenyi, D. (2016). Plagiarism and ghostwriting: The rise in academic misconduct. *South African Journal of Science*, 112(5-6). <https://doi.org/10.17159/sajs.2016/20150300>